

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit mars, à vingt heure, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Emma LEON, maire**.

Étaient Présents : Vincent MARTIN, Sandrine PEREIRA, Alexandre HAYEK, Laure VINCENT, Éric LEVANTIS, Thomas NERVI, Emma LEON, Amelle HAFAFSA, Jean-Charles BARBANT, Thierry DELESCLUSE, Laurence PETIT, Jacques DECUIGNIERES et Gérard GRELET.

Excusés et ayant donné pouvoir : Hugues SERVIERE donne procuration à Éric LEVANTIS.

Absents excusés : -

Absents : Lou LOMBARD.

Secrétaire de séance : Jacques DECUIGNIERES.

Madame la maire expose au conseil municipal que le fonds de commerce du « café bleu » sous le nom « chez Dany » est en vente.

Afin de pouvoir finaliser cette vente, le notaire demande la présence du Maire afin d'intervenir à l'acte en qualité de bailleur autorisant la cession du fonds objet des présentes.

Décide

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame la maire à intervenir à l'acte en qualité de bailleur autorisant la cession du fonds objet des présentes.

Fait et délibéré le 18/03/2024 à La Bastidonne.

Pour extrait certifié conforme.

Jacques DECUIGNIERES
Secrétaire de séance

Emma LEON
Maire



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 1

Ayant donné procuration : 1

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION

14 mars 2024

DATE D'AFFICHAGE

14 mars 2024

N°007_2024

Objet : *Autoriser le maire à intervenir à l'acte en qualité de bailleur autorisant la cession du fonds objet des présentes.*

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.